



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2026-009**  
**7-10**

Nombre de Membres  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 28 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Lucs-sur-Boulogne, dûment convoqué le mardi 21 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christophe GAS.

Présents : M. Christophe GAS, Mmes Jocelyne BONNIN, Marie-Thérèse BOUTHEAU, Martine GRATTON, Marie ORDONNEAU, Dominique PASQUIER, Catherine ROUX et MM. Jean-Etienne BOUSSAUD, Roger GABORIEAU, Dominique PERRAUDEAU.

Absents excusés : Mme Annie JOYAU (pouvoir donné à Martine GRATTON),

Assistent : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordinateur).

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Dominique PASQUIER

**OBJET : Election du vice-président et du vice-président délégué**

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président. »

Considérant que Monsieur le Président du C.C.A.S. a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Dominique PASQUIER s'est portée candidate à la fonction de vice-président du CCAS ;

Considérant que Mme Catherine ROUX s'est portée candidate à la fonction de vice-président délégué du CCAS ;

**A)** - Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du vice-président à bulletins secrets ;

A l'issue de l'élection, les résultats sont les suivants :

**Mme Dominique PASQUIER :** Pour : 11 voix Contre : 0 voix Blancs : 0.

**B)** - Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du vice-président délégué à bulletins secrets ;

A l'issue de l'élection, les résultats sont les suivants :

**Mme Catherine ROUX :** Pour : 11 voix Contre : 0 voix Blancs : 0

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le :

ID : 085-268502382-20260428-2026\_009-DE



**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Article 1 :** Est élu(e) vice-président(e) du Conseil d'Administration du CCAS, Mme Dominique PASQUIER

**Article 2 :** Est élu(e) vice-président(e) délégué du Conseil d'Administration du CCAS, Mme Catherine ROUX.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Gas'.

**Christophe Gas**  
**Président du CCAS Lucs sur**  
**Boulogne**  
**7 mai 2026**